



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

R
M

22024068

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

14 FEV. 2022

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION JOURNAI
Greffe

N° d'entreprise : 0401 231 986

Nom

(en entier) : Bijouterie DEPAEPE

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Grand'Place, 36 - 7700 – MOUSCRON

Objet de l'acte : Réélection du Conseil d'Administration.

D'un procès verbal d'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2018, il est extrait ce qui suit :

A l'unanimité, l'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Stephan CHRISTIAENS et Madame Françoise VERLAINE pour une durée de 6 années se terminant avec l'assemblée ordinaire de 2024.

D'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2022, il est extrait ce qui suit :

A l'unanimité, l'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Stephan CHRISTIAENS et Madame Françoise VERLAINE pour une durée de 6 années se terminant avec l'assemblée ordinaire de 2028.

D'un procès verbal du conseil d'administration daté du 30 juin 2018, il est extrait ce qui suit :

A l'unanimité, le conseil décide de nommer Monsieur Stéphan CHRISTIAENS, au poste de Président du conseil d'administration et d'Administrateur-délégué, ayant les pouvoirs de gestion journalière au sens large

Signé

Stephan CHRISTIAENS

Administrateur-Délégué.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/02/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).